

# Rapport annuel 2022



# Table des matières

MESSAGE DU MAIRE

AVANT-PROPOS

PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSEIL MUNICIPAL

Rémunération du conseil

Réunions du conseil

TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

SUBVENTIONS

Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales

Développement économique et subventions

SERVICES

SERVICES GÉNÉRAUX

Services d'administration générale

Services de protection

Services de transport

Services de collecte de déchets

Services d'urbanisme et de zonage

Services récréatifs et culturels

Services financiers

SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT

Service d'approvisionnement en eau

Service d'égout

Services financiers pour les services publics d'eau et d'égout

SOCIÉTÉ CONSTITUÉE PAR LE GOUVERNEMENT LOCAL

ANNEXE I : Dates des réunions du conseil et présences

ANNEXE II : Points discutés aux réunions extraordinaires

ANNEXE III : Dates et points discutés aux réunions comité-plénier

ANNEXE IV : Rapports financiers audités 2022



# Message du maire



**Kassim Doumbia, maire  
Ville de Shippagan**

**Citoyennes et citoyens,**

Au nom du conseil municipal de la Ville de Shippagan, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour 2022.

Ce document témoigne du travail soutenu réalisé par le conseil municipal et l'équipe administrative afin d'assurer le développement, la vitalité et le bien-être de notre communauté.

Élu en mai 2021 dans un contexte encore marqué par les défis de la pandémie, le conseil municipal est composé de façon paritaire de trois femmes — Marie-Lou Noel, Patricia Godin et Amélie Ferron-Roussel et de trois hommes — Armand Caron, Patrice-Éloi Mallet et moi-même. Cette diversité constitue une richesse qui alimente nos réflexions et renforce la qualité des décisions prises au bénéfice de notre population.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs initiatives et projets importants visant à répondre aux priorités de notre communauté. Dans un environnement en constante évolution, le conseil municipal et l'administration ont su faire preuve d'agilité, d'ouverture et d'écoute afin d'accompagner la population dans ses défis et ses opportunités, tout en portant une attention particulière à notre jeunesse, qui représente l'avenir de Shippagan.



Nous avons également poursuivi nos efforts de rapprochement avec les communautés autochtones d'Eel River et d'Esgenoôpetitj, dans notre volonté de donner suite aux recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation et de renforcer les liens de collaboration.

Par ailleurs, la réforme de la gouvernance locale a occupé une place importante dans nos discussions au cours de l'année. Cette transformation du paysage municipal du Nouveau-Brunswick élargit désormais notre territoire et ouvre la porte à de nouvelles opportunités pour notre communauté. Le nouveau territoire comprend les communautés d'Inkerman, Inkerman-Ferry, Baie-du-Petit-Pokemouche, Le Goulet, Pointe-Sauvage, Shippagan, Haut-Shippagan et Pointe-Brûlée .

Je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil municipal ainsi que toute l'équipe municipale pour leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement. Je remercie également les citoyennes et citoyens pour leur confiance et leur participation à la vie de notre municipalité.

Dans les prochaines pages de ce rapport, je vous présente les grandes réalisations de la dernière année. Puis, l'administration vous fournira ensuite de l'information pour mieux comprendre le fonctionnement du budget municipal et bien plus encore.

Ensemble, continuons à bâtir un avenir prometteur pour Shippagan.

Bonne lecture !



## Quelques projets complétés par la municipalité

La réfection d'une partie de la rue Degrâce et de la 8e rue;

La finalisation de la réfection du ponceau à la rue Pointe-Brûlée;

La mise à niveau des installations au Camping municipal et à la passerelle;

La remise à niveau du Centre de pleins airs les Arpents de neige en partenariat avec le conseil d'administration du centre;

Plusieurs sessions de mieux-être ont été offertes aux jeunes et leurs familles;

L'installation d'une plateforme au parc du centenaire;

La municipalité a fait l'ajout d'un terrain de Gaga Ball au parc de la 15<sup>e</sup> Rue;

Plusieurs modifications de zonage ont été adoptées afin de permettre du développement dans la municipalité, ainsi qu'une politique de développement économique;

La Ville de Shippagan, en collaboration avec la Corporation d'amélioration du Centre-Ville et avec l'autorisation du Centre de Services maritimes aux pêcheurs Inc. pour l'emplacement, concrétise l'ajout du lettrage SHIPPAGAN sur le grillage au Centre de Services maritimes aux pêcheurs Inc.



## Au niveau communautaire

Il est important de souligner la participation des citoyennes et citoyens dans les efforts d'embellissement de notre belle communauté. Nous avons pu voir le jour de notre belle galerie d'art à ciel ouvert le long de la passerelle, merci aux Amis de la passerelle et plus spécifiquement à Achille Haché et Gérard Goupil;

La réanimation du comité MADA (municipalité amis des aînés);

19<sup>e</sup> édition du Salon du livre de la Péninsule acadienne à Shippagan;

La municipalité a été la ville hôte de la célébration provinciale de la Semaine internationale de la Francophonie;

Le projet pilote de transport en commun est maintenant une réalité;

La victoire des Marchands de Shippagan au hockey senior, une première pour l'équipe depuis 1990;

La Ville de Shippagan a de nouveau participé à l'initiative : Shippagan fait sa part pour aider les abeilles et la pollinisation en laissant ses terrains au naturel;

La Ville de Shippagan a fièrement attribué le titre officiel de Citoyen honoraire à monsieur Paul Robichaud qui a su se démarquer d'une façon exceptionnelle en contribuant dans diverses sphères d'activités et de réalisations au développement et à la promotion de la visibilité de la Ville.



## Quelques moments importants

Une jeune fille de notre communauté, Alexandra Duguay, s'est qualifié pour l'émission de variétés Star Académie.

Les 70 ans de règne de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, reine du Canada;

Prolongement de la Direction générale par interim par M<sup>me</sup> Elise Roussel pour l'année 2022.

Célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire du projet Adaptation PA organisé par Valores;

Célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Aquarium du NB;

Accueil du Consul général de France, M. Johan Schitterer à Shippagan afin de participer aux festivités de la fête de la Musique.

Les pompiers de Shippagan ont organisé la 39<sup>e</sup> édition des jeux des pompiers de l'Association des pompiers de la Péninsule acadienne dans le stationnement du Centre Rhéal-Cormier de Shippagan. Nous avons également célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la brigade de pompiers de Shippagan;

Concours de pitch Inno-Vent organiser par Ekko Acadie en partenariat avec la région de Lilles en France. C'est un concours d'innovation France-Acadie. Plusieurs entreprises devaient présenter devant un panel leurs idées de projet dans un temps de 5 minutes. Une entreprise de la région de Shippagan s'est démarquée soit KDN performance;

Une annonce du ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, Daniel Allain, concernant les nouveaux noms d'entités. L'entité 16 portera le nom de Shippagan.



## Correspondantes marquantes

M. Dave Gauvin pour le féliciter pour la fabrication d'un levier de vitesse en H qui a su remporter un nouveau record mondial de la vitesse lors de la Coupe du monde Haltech dans l'État du Maryland aux États-Unis;

Madame Neila Selouani pour la féliciter d'avoir été sélectionnée pour participer au prestigieux programme Shad de l'Université Mount Allison;

M. François Paulin, propriétaire du F.J. Brideau Centre de rénovation Home Hardware pour le féliciter d'avoir remporté le prix du meilleur Centre de Rénovation Home de la région de l'Atlantique;

M. Denis Mallet pour le féliciter d'avoir été nommé à titre de président du Conseil de l'Université;

M. Roch Chiasson, propriétaire de Cube Automation afin de le féliciter d'avoir remporté le prix de l'entreprise de l'année au banquet du Conseil économique du Nouveau-Brunswick;

Madame Anne-Sophie Mallet, propriétaire du Cactus Café pour la féliciter d'avoir remporté le prix Jeune entrepreneure de l'année 2022 — Péninsule acadienne.



## Remerciements

Je souhaite exprimer ma gratitude, tant en mon nom qu'au nom du conseil :

À la population pour leur confiance et leur engagement.

Au député Serge Cormier et au député Éric Mallet, ainsi qu'à plusieurs ministres et fonctionnaires, pour leur soutien dans les divers projets menés à bien dans notre municipalité.

À l'Association francophone des municipalités (AFMNB) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour leur aide dans certains projets municipaux.

À l'équipe des parcs et des travaux publics qui a œuvré sans relâche pour embellir notre commune et la présenter sous son meilleur jour aux citoyens et aux visiteurs.

À tous les bénévoles, commanditaires, organismes communautaires, collaborateurs et partenaires, dont l'implication est essentielle pour nous permettre d'offrir une multitude d'activités à notre communauté.

À nos pompiers volontaires, qui assurent notre sécurité chaque jour.

À la direction générale et à l'ensemble de l'équipe municipale, pour leur dévouement à fournir un service de qualité et à répondre aux besoins de nos concitoyens.



# Avant-propos

Le présent rapport a été préparé par l'équipe administrative de la Ville de Shippagan conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Ce rapport a pour but de fournir aux citoyennes et citoyens de la municipalité des renseignements généraux sur la Ville de Shippagan, notamment le profil de la municipalité, des renseignements détaillés sur le conseil municipal, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation pour les installations municipales, les octrois de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. De plus, vous retrouverez les états financiers audités de 2022 à l'Annexe IV de ce présent rapport.



# Profil de la région



**Shippagan, c'est le charme d'une ville façonnée par la mer !**

Shippagan est une ville portuaire et universitaire située dans le comté de Gloucester, dans la province du Nouveau-Brunswick. Selon les plus récentes statistiques de recensement de Statistique Canada (2021), la Ville de Shippagan a une population de 2 672 habitants. Située dans la Péninsule acadienne, Shippagan est à l'embouchure du golfe Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs.

La Ville est bordée au nord-est par le havre de Shippagan, une partie de la

baie de Shippagan, tandis qu'au sud-est elle est bordée par la baie Saint-Simon. La rue principale de la Ville porte le nom de boulevard J.-D. Gauthier, du nom du Dr Joseph Dominique Gauthier qui fut le premier médecin résidant de la municipalité. C'est sur ce boulevard que se trouvent le campus universitaire et collégial ainsi que la plupart des commerces.

Au nord du boulevard se trouve le port de Shippagan où l'on peut y admirer l'une des plus grandes flottilles de pêche de l'Atlantique.



Ce secteur comprend aussi la cohabitation de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Campus de la Péninsule acadienne, un pavillon sportif, l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, un phare historique, l'église, une marina, Valorès (anciennement connu sous le nom de l'Institut de recherche sur les zones côtières), et des magasins d'agrès de pêche. Un superbe sentier multifonctionnel de bois longe le rivage sur une distance d'environ 2 kilomètres. C'est du côté sud du boulevard que se trouvent le secteur résidentiel, les écoles, le Centre Rhéal-Cormier et l'Hôtel de Ville. La Ville a une superficie de 9,94 km<sup>2</sup> carrés et une densité de 268,81 habitants au km<sup>2</sup>. Sa population est francophone à 99 %.

La municipalité de Shippagan offre plusieurs services à ses citoyennes et citoyens : administration, services de protection (GRC et service d'incendie), travaux publics, services d'approvisionnement en eau et égout, services récréatifs et culturels. En 2022, la municipalité a employé 19 personnes à temps plein, 1 à contrat, 6 à du travail

saisonnier et 27 étudiants. Il faut noter que la municipalité opère un camping pendant la période estivale et une piscine annuellement (depuis 2020), ce qui augmente considérablement le nombre d'emplois saisonniers et le nombre d'étudiants.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la municipalité, les citoyennes et citoyens peuvent se rendre à l'Hôtel de Ville, située au 200, avenue Hôtel-de-Ville. Ils peuvent également consulter le site Web de la municipalité au : [www.shippagan.ca](http://www.shippagan.ca).



# Conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Shippagan est formé d'un maire et de cinq conseillères et conseillers. Le conseil actuel a été élu en juin 2021, leur mandat se terminera en décembre 2022 dû à la réforme de la gouvernance locale. Voici les représentations qu'effectuent les membres du conseil sur différents comités pour le compte de la municipalité :



**Kassim Doumbia**  
**(maire)**

- Comité d'environnement;
- Comité d'infrastructures;
- Comité de développement communautaire;
- Comité de développement économique;
- Comité de finances;
- Comité de gestion de la piscine régionale;
- Comité de loisirs;
- Comité de ressources humaines;
- Comité de sécurité publique;
- Comité de sport;
- Comité de tourisme;
- Comité municipal permanent des mesures d'urgences;
- Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSR PA);
- Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque;
- Corporation d'amélioration du centre-ville;
- Forum des maires;
- Tourisme Shippagan.



**Marie-Lou Noël**  
**(Mairesse suppléante)**

- Sécurité publique;
- Culture;
- Ressource humaine;
- Maison de la culture;
- Organisation des mesures d'urgences;
- Pompiers Shippagan.



**Armand Caron**  
**(Conseiller)**

- Finances;
- Développement économique;
- Chambre de commerce de Shippagan;
- Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan;
- Corporation d'amélioration du centre-ville.



**Amélie Ferron-Roussel**  
**(Conseillère)**

- Environnement;
- Transport actif;
- Jeunesse;
- Verts Rivages;
- Véloroute de la Péninsule acadienne.



**Patricia Godin**  
**(Conseillère)**

- Festival des Pêches et de l'aquaculture;
- Salon du livre de la Péninsule acadienne;
- Dialogue NB;
- Comité d'accueil, d'intégration et d'établissement des nouveaux arrivants de la Péninsule acadienne (CAIENA);
- Municipalité amie des aînés (MADA)
- Centre plein air les Arpents de neige;
- Comité de gestion—Piscine régionale à Shippagan.



**Patrice-Éloi Mallet**  
**(Conseiller)**

- Patrimoine Shippagan;
- Amis de l'Aquarium et centre marin du Nouveau-Brunswick;
- Office du tourisme de la Péninsule acadienne;
- Revitalisation Shippagan.

# Rémunération du conseil

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux membres du conseil municipal. La rémunération des élu(e)s pour l'année 2022 est déterminée par l'Arrêté 101-2019 – « Arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement de la rémunération du maire et des conseillers ».

En ce qui a trait aux indemnités pour les frais de déplacement dans le cadre des affaires du gouvernement local, ces frais sont établis par la politique 1201 « Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux ».

En 2022, le salaire et les frais pour les membres du conseil municipal ont totalisé 127 609 \$. Ils sont présentés en détail ci-dessous dans le tableau.

Membre du conseil	Salaire	Frais de déplacement et autres	Total
Maire - Kassim Doumbia	35 775 \$	11 666 \$	<b>47 441 \$</b>
Mairesse suppléante– Marie-Lou Noël	16 471 \$	1 650 \$	<b>18 121 \$</b>
Conseiller - Armand Caron	13 836 \$	1 687 \$	<b>15 523 \$</b>
Conseillère - Amélie Ferron-Roussel	14 548 \$	638 \$	<b>15 186 \$</b>
Conseillère - Patricia Godin	14 548 \$	922 \$	<b>15 470 \$</b>
Conseiller—Patrice-Éloi Mallet	14 548 \$	192 \$	<b>14 740 \$</b>
Frais informatiques et autres frais	0 \$	237 \$	<b>237 \$</b>
<b>Autres frais législatifs</b>	0 \$	842 \$	<b>842 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>109 726 \$</b>	<b>17 834 \$</b>	<b>127 560 \$</b>

# Réunions du conseil

Les réunions du conseil municipal ont lieu dans la salle Ernest-Richard de l’Hôtel de Ville, situé au 200, avenue Hôtel-de-Ville.

Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le premier lundi de chaque mois à 19 h, à l’exception des mois de janvier, juillet et août, et ce, à moins d’une décision contraire prise par voie de motion adoptée par au moins deux tiers (2/3) des membres présents à la réunion dans laquelle la motion est adoptée.



Lorsque la date prévue pour une réunion ordinaire est un jour férié, le conseil, à moins qu’il en décide autrement, se réunit le jour ouvrable suivant, à la même heure. De plus, le conseil municipal tient une réunion du comité plénier chaque 3e mardi du mois à 18 h, à l’exception des mois de juillet et décembre, afin de prendre connaissance des suivis et d’informations diverses. Il faut noter qu’aucune décision n’est prise lors des réunions du comité plénier et que le public est invité à y assister.

Par ailleurs, une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire ou qu'elles nécessiteront une longue discussion. Les procès-verbaux des réunions du conseil qui ont été adoptés peuvent être consultés par le public au bureau de la greffière municipale durant les heures de bureau, soit de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16h30 ou sur le site Web de la Ville sous l'onglet « Hôtel de Ville » dans la section « Réunions du conseil municipal ».



En 2022, il y a eu 8 réunions ordinaires et 5 réunions extraordinaires. Pour connaître les types de réunions, les dates de celles-ci, la participation des membres du conseil municipal et les moyens de participation de ceux-ci, référez-vous à l'Annexe I. Pour connaître les questions discutées aux réunions extraordinaires, référez-vous à l'Annexe II.

## Taux d'impôt foncier et frais d'utilisation

Pour l'année 2022, l'assiette fiscale de la Ville de Shippagan était de 258 362 200 \$ et le taux d'imposition des biens résidentiels était de 1,5629 \$ par 100 \$ d'évaluation. Comme exemple, un propriétaire possédant une résidence à Shippagan évaluée à 100 000 \$ a payé 1 562,90 \$ en impôt foncier local pour l'année 2022. Par ailleurs, la municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées (service d'eau et d'égout) moyennant des frais d'utilisation pour les résidents de Shippagan et des environs.

En 2022, les frais d'utilisation résidentiels étaient de :

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	250.00 \$
Service d'égout	250.00 \$
Frais de surplus pour une piscine	62.50 \$

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Non-résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	275.00 \$
Service d'égout	Non disponible
Frais de surplus pour une piscine	62.50 \$

Il faut aussi noter que les citoyennes et citoyens de la municipalité ayant 65 ans et plus en 2022 bénéficient d'un rabais de 10 % sur leur facture d'eau et d'égout si celle-ci est payée avant le 30 juin de l'année courante (Arrêté 51-2010). Cela ne s'applique pas aux frais de surplus pour une piscine.



# Frais applicables à la location de matériel et à l'utilisation des installations municipales

Ville de Shippagan Location de matériel *	
Matériel	Coût à l'unité
Table bleue	6 \$
Table de pique-nique	7 \$
Chaise	2 \$
Banc bleu	4 \$
Panneau noir/estrade	8 \$
Rideau noir	25 \$
Clôture en métal	8 \$
Tapis rouge	8 \$
L'ensemble des clôtures en métal & remorque pour la fin de semaine	1 000 \$
BBQ—seulement pour les organismes reconnus par la municipalité	GRATUIT

\* Seuls les organismes communautaires reconnus par la municipalité peuvent emprunter du matériel sans frais.

\*\* La personne est responsable de venir chercher et rapporter le matériel du lundi au vendredi entre 9 h et 15 h.

<b>POMPIERS DE SHIPPAGAN</b>						
<b>Remplissage de piscine par camion</b>						
<b>TARIFS POUR REMPLIR UNE PISCINE PAR CAMION</b>						
<b>Piscine</b>	<b>Grandeur</b>	<b>Gallon</b>	<b>Nombre de camions</b>	<b>Litres</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs extérieurs</b>
<b>DIAMÈTRE</b>					50 \$/voyage	60 \$/voyage
21 pieds	Diamètre	10 400	7	39 400	350\$	420\$
24 pieds	Diamètre	13 500	9	51 100	450\$	540\$
27 pieds	Diamètre	17 200	11.5	65 100	575\$	690\$
<b>OVALE OU CARRÉE</b>						
15 x 25 pieds	Ovale ou carrée	9 400	6.25	35 600	312.50\$	375\$
18 x 33 pieds	Ovale ou carrée	15 700	10.5	54 400	525\$	630\$
<b>CREUSÉE</b>						
21 x 24 pieds	Creusée	11 900	8	45 000	400\$	480\$
14 x 24 pieds	Creusée	16 200	11	61 300	550\$	660\$
16 x 32 pieds	Creusée	21 100	14	79 900	700\$	840\$
18 x 36 pieds	Creusée	26 700	18	101 100	900\$	1080\$
20 x 40 pieds	Creusée	33 000	22	124 900	1100\$	1320\$

**\*\*Tarifs limite de Shippagan : 50\$/voyage**

**\*\*Tarifs extérieur (Haut-Shippagan, Le Goulet et Baie-du-Petit-Pokemouche) : 60\$/voyage**



## POMPIERS DE SHIPPAGAN

### Remplissage de piscine par borne-fontaine

#### TARIFS POUR REMPLIR UNE PISCINE PAR BORNE-FONTAINE

Piscine	Grandeur	Gallon	Litres	Tarifs	Tarifs extérieurs
<b>DIAMÈTRE</b>					
21 pieds	Diamètre	10 400	39 400	150\$	180\$
24 pieds	Diamètre	13 500	51 100	150\$	180\$
27 pieds	Diamètre	17 200	65 100	175\$	210\$
<b>OVALE OU CARRÉE</b>					
15 x 25 pieds	Ovale ou carré	9 400	35 600	150\$	180\$
18 x 33 pieds	Ovale ou carré	15 700	54 400	150\$	180\$
<b>CREUSÉE</b>					
21 x 24 pieds	Creusée	11 900	45 000	150\$	180\$
14 x 24 pieds	Creusée	16 200	61 300	175\$	210\$
16 x 32 pieds	Creusée	21 100	79 900	175\$	210\$
18 x 36 pieds	Creusée	26 700	101 100	175\$	210\$
20 x 40 pieds	Creusée	33 000	124 900	210\$	240\$

**\*\*Tarifs limite de Shippagan : 50\$/voyage**

**\*\*Tarifs extérieur (Haut-Shippagan, Le Goulet et Baie-du-Petit-Pokemouche) : 60\$/voyage**



**POMPIERS DE SHIPPAGAN**  
Remplissage d'eau au bateaux

**Tarifs**

800 gallons d'eau et moins	160\$
800 gallons à 1 500 gallons d'eau	280\$

**Centre des congrès de la Péninsule acadienne**  
Taux horaire pour une location de moins de 3 heures\*

12 x 24 pi.	75 \$
24 x 24 pi.	100 \$
24 x 36 pi.	125 \$
24 x 48 pi. / 36 x 36 pi.	150 \$
24 x 60 pi. / 36 x 48 pi.	200 \$
36 x 60 pi. / 48 x 48 pi.	288 \$
48 x 60	360 \$
60 x 60	450 \$

*Les montants sont avant TVH.*

\*Il faut noter que pour bénéficier des taux de location d'une durée de moins de 3 heures, la location ne peut pas être effectuée plus de trois semaines à l'avance.



Centre des congrès de la Péninsule acadienne Taux horaire pour une journée (24 heures et moins)		
	Tarifs OBSL	Tarifs particuliers
12 x 24 pi.	50 \$	75 \$
24 x 24 pi.	100 \$	150 \$
24 x 36 pi.	175 \$	300 \$
24 x 48 pi. / 36 x 36 pi.	288 \$	450 \$
24 x 60 pi. / 36 x 48 pi.	387 \$	675 \$
36 x 60 pi. / 48 x 48 pi.	550 \$	900 \$
48 pi. x 60 pi.	720 \$	1 120 \$
60 pi. x 60 pi.	900 \$	1 400 \$

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Équipement non compris dans le tarif de location	
Estrade	50 \$
Piste de danse	50 \$
Système d'écran d'annonce	100 \$
Système de son avec technicien	250 \$ (4 heures)
Système d'éclairage	50 \$
Utilisation de la cuisine	50 \$ (sans la vaisselle et les ustensiles)
Utilisation de la cuisine	100 \$
Nappe blanche	10 \$ / nappe
Nappe noire	10 \$ / nappe
Système de vidéoconférence	150 \$

Les montants sont avant TVH.



<b>Centre Rhéal-Cormier</b>	
<b>Taux horaire de location de la glace</b>	
Hockey mineur	110 \$ / heure
Patinage artistique	100 \$ / heure
Location enfants (fête incluse)	100 \$ / heure
Interscholaire	130 \$ / heure
Hockey adulte	180 \$ / heure

*Les montants sont avant TVH.*

<b>Camping Shippagan</b>	
<b>Taux horaire de location de site</b>	
Site 3 services (eau, électricité, égout)*	38.50 \$ / nuit
Site 2 services (eau, électricité)*	34.50 \$ / nuit
Site sans service*	29.50 \$ / nuit
Site saisonnier au bord de l'eau	1 434.79 \$
Site saisonnier avec vue sur l'eau	1 347.83 \$
Site saisonnier boisé	1 304.35 \$

*Les montants sont avant TVH.*



## Camping Shippagan

### Taux horaire de location d'équipements et d'installations

Parc aquatique

#### TARIFS

Enfant : 6 \$

Enfant campeur : 4 \$

Enfant de moins de 3 ans : gratuit

Adulte accompagnateur : gratuit

#### PASSE POUR LES CAMPEURS

Par jour (4 enfants) : 15 \$

Par semaine (4 enfants) : 25 \$

Estivale (saisonnier) : 50 \$

#### PASSE POUR LES NON CAMPEURS

Par jour (4 enfants) : 20 \$

Par semaine (4 enfants) : 35 \$

Estivale (saisonnier) : 80 \$

Mini-golf

12 ans et moins : 4 \$

13 ans et plus : 6 \$

Familial : 20 \$

*Les montants sont avant TVH.*



<b>Piscine régionale</b>		
<b>Activités libres et bains de longueurs</b>		
	<b>Régions non participantes</b>	<b>Régions participantes</b>
0-5 ans	3.25 \$	2 \$
6-18 ans	6.50 \$	5 \$
19-54 ans	7.50 \$	6 \$
55 ans et plus	6.50 \$	5 \$
Famille (2 parents / Max 3 enfants 18 ans et moins)	19.50 \$	15 \$
30 entrées régulières	185 \$	150 \$
<b>AQUA FORME / AQUA JOGGING</b>		
Une session (50 min)	9 \$	7.25 \$
20 entrées aqua forme	160 \$	125 \$
Abonnement annuel, 3e vague	450 \$	375 \$
<b>Cours de natation</b>		
Préscolaire 25 min (5 cours Groupe)	55 \$	37.50 \$
Junior 45 min (5 cours Groupe)	70 \$	51.25 \$
Adulte 50 min (5 cours Groupe)	65 \$	55 \$

*Les montants sont avant TVH.*



## Coût de location

	Régions non participantes	Régions participantes
Piscine (1 h)	100 \$	80 \$
Salle de réception (2 h)	55 \$	45 \$
Structure gonflable (max 25 pers.)	125 \$	100 \$
Sauveteur supplémentaire	20\$	20\$

*Les montants sont avant TVH.*

### Liste des DSL, villes et villages participants au financement de la piscine régionale :

Vous devrez présenter une pièce d'identité avec votre adresse, comme votre permis de conduire pour vous prévaloir du tarif des régions participantes.

Baie du Petit-Pokemouche	Le Goulet
Cap-Bateau	Pointe-Alexandre
Chiasson-Savoy	Pointe-Brûlée
Haut-Lamèque	Pointe-Sauvage
Haut-Shippagan	Pokemouche
Inkerman	Shippagan



# Subventions

Comme indiqué à l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance locale*, un gouvernement local doit, entre autres, favoriser le bien-être économique, social et environnemental de leur collectivité.

## Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales

Pour remplir son mandat municipal, la Ville de Shippagan octroie des subventions/dons à plusieurs organismes sans but lucratif qui appuient la municipalité dans sa mission de favoriser le bien-être social et environnemental de la région. De plus, des particuliers ayant un projet visant à promouvoir la communauté peuvent aussi en bénéficier.

Vous retrouverez dans cette section les dons octroyés par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

En 2022, la Ville de Shippagan a versé les contributions suivantes **au niveau communautaire** :

**L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne** : Subvention de **5 000 \$** à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne (AAACCNB-PA) dans le cadre de l'organisation de leur tournoi de golf annuel. Cette activité sert de levée de fonds afin d'offrir de l'aide aux étudiant-e-s du CCNB-Campus de la Péninsule acadienne. Les bénéfices recueillis servent à offrir des bourses d'études, des activités pédagogiques et autres. La contribution de la Ville a servi à offrir une bourse d'études de **1 000 \$** à un(e) étudiant(e).



**L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan** : Subvention de **20 000 \$** à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan dans le cadre de leur campagne de financement Évolution. Cette campagne a servi, entre autres, à défrayer les frais des activités étudiantes, à créer une galerie d'histoire de l'Acadie Maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la Ville de Shippagan.

**Centre de plein air Les Arpents de neige Inc.** : Subvention de **2 500 \$** au Centre de plein air Les Arpents de neige afin de les aider à défrayer leurs coûts d'opération ainsi qu'une contribution de **4 707.85 \$** pour couvrir les coûts des employés pour la saison 2021-2022. Le Centre de plein air Les Arpents de neige est un organisme sans but lucratif qui offre la possibilité à la communauté d'exercer plusieurs activités, comme la raquette, le ski de fond, le patinage, etc. à des frais minimes. L'équipe du Centre plein air est constituée

principalement de bénévoles.

**La Fondation des jeux de l'Acadie** : Contribution financière de **680.35 \$** pour leur campagne de financement. La Fondation des Jeux de l'Acadie est une organisation à but non lucratif qui a vu le jour en 1989 dans un souci de pérennité financière des Jeux de l'Acadie. Elle gère un fonds de dotation de plus de 1M\$. Depuis plus de 25 ans, la Fondation des Jeux de l'Acadie soutient financièrement la Société des Jeux de l'Acadie, le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et ses comités régionaux et provinciaux. À ce jour, la Fondation des Jeux de l'Acadie a remis plus de **400 000 \$** à ces différentes organisations.

**Club entrepreneurial étudiant PhénoMènE** : Contribution financière de **500 \$** pour permettre au Club d'organiser des activités entrepreneuriales auprès des étudiants. Également **500 \$** additionnel afin d'aider à couvrir les frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre de leur banquet annuel en collaboration avec la CBDC Péninsule acadienne.



**Association étudiante du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick :** Contribution financière de **500 \$** en partenariat avec l'Association étudiante du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick afin de permettre aux étudiants d'accéder aux infrastructures et aux activités du Centre plein air les Arpents de neige.

**École l'Envolée :** Contribution financière de **1 000 \$** à l'école l'Envolée dans le cadre du projet d'amélioration de l'école. L'école l'Envolée est une école primaire qui a à cœur le bonheur de leur élèves tout en priorisant leurs valeurs communes, dépassement de soi, respect, mieux-être ainsi que santé et sécurité.

**École Marie-Esther :** Contribution financière de **1 000 \$** à l'École Marie-Esther dans le cadre de leur campagne de financement pour l'année scolaire 2021-2022. L'École Marie-Esther compte plus de 30 comités, tant au niveau social, culturel, environnemental et sportif reliés à la vie étudiante.

Ainsi qu'une commandite de **517.50 \$** afin de defrayer les coûts de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre des festivités du 50e anniversaire de l'école. Ainsi qu'une contribution financière de **5 000 \$** afin d'aider l'école à defrayer les coûts liés à l'achat d'un nouvel autobus.

**Forum francophone sur l'apprentissage :** Contribution financière de **500 \$**. Ce forum veut ouvrir des espaces d'échanges et d'écoute pour tenir compte des autres enjeux reliés au consentement qui se retrouvent dans tous nos milieux, allant du préscolaire jusqu'à la fin de la vie.

**Salon du livre de la Péninsule acadienne :** Subvention de **12 500 \$** au Salon du livre de la Péninsule acadienne. Le Salon du livre de la Péninsule acadienne inc. est un événement rassembleur qui met en valeur la lecture et la littératie comme outils de développement individuel et collectif. Par ses actions, il sème le goût de lire et met en valeur l'univers du livre et de la littérature, de sa création à sa diffusion, tout en faisant la promotion de la langue française.



**Pageant Mlle pour la cause** : Contribution financière de **632.50 \$** afin d'aider à defrayer les coûts de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre de leur événement à but non lucratif organisé pour amasser des fonds pour diverses causes. Cette année, les fonds seront remis à la Fondation « Rêves d'enfants » pour les enfants malades de notre province.

**Secours Amitiés** : Contribution financière de **600 \$** afin de parrainer deux familles dans le besoin de la Péninsule acadienne.

**Société Historique Nicolas Denys** : Adhésion annuelle à l'organisme en tant que member bienfaiteur d'un montant de **1 000 \$**. La Société historique Nicolas-Denys (SHND) a été fondée en 1969. La SHND a le mandat de conserver les documents qui touchent le Nord-Est du Nouveau-Brunswick.

**Fondation des petits déjeuner** : Contribution financière de **500 \$** pour commanditer le 1<sup>er</sup> tournoi de golf afin de permettre d'amasser des fonds pour les

enfants de la région. La Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne a pour but d'assurer à tous les élèves de la Péninsule acadienne d'avoir un petit déjeuner tous les matins avant d'entrer en classe.

**Festival des pêches et de l'aquaculture** : Contribution financière de **3 105 \$** pour couvrir les frais de location du Centre Rhéal-Cormier dans le cadre de l'édition 2022 du festival. Le Festival des pêches et de l'aquaculture est une tradition bien ancrée dans la région et chaque année plus de 15 000 personnes d'ici et d'ailleurs se rendent dans notre Ville pour célébrer. Ce festival incontournable célèbre la richesse de notre patrimoine maritime.

**Maison de la culture** : Contribution financière annuelle de **5 000 \$** afin d'aider à la réalisation d'activités sur notre territoire. La Maison de la Culture inc. est un organisme à but non lucratif regroupant des associations, des organismes et des individus de la région de Pokemouche à Miscou incluant Shippagan et Lamèque, oeuvrant activement dans les domaines artistiques et culturels.



**Marchands Entreprises Shippagan :** Contribution financière de **5 000 \$** pour appuyer leur gestion opérationnelle. L'équipe de hockey senior les Marchands Entreprises Shippagan est une équipe de hockey senior Acadie-Chaleur qui ont rejoint la ligue lors de la saison 2017-2018 et est un moteur économique important de la région.

**Fondation de l'Hôpital de Lamèque :** Contribution financière de **500 \$** à la Fondation de l'Hôpital de Lamèque dans le cadre de leur campagne de financement 2022. L'Hôpital et le centre de service Communautaire de Lamèque offer plusieurs soins et service essentiels à la population de Shippagan.

**Centre d'activité de l'Envol :** Contribution financière de **1 000 \$** dans le cadre d'un appui financier afin de soutenir les activités du Centre d'Activité l'Envol. Le Centre d'Activités l'Envol est un centre pour adultes autonomes bénéficiant ou ayant bénéficié de service en santé mentale. Le centre offre une

programmation mensuelle avec différentes activités, ainsi qu'une cuisine collective

**Jumelage Shippagan-Loudun :** Contribution financière de **1 000 \$** pour soutenir les activités du Jumelage.



## Développement économique et subventions

D'une autre part, pour favoriser le bien-être économique de la municipalité, la Ville de Shippagan encourage le développement économique.

Vous trouverez dans cette section les subventions octroyées par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

En 2022, la Ville de Shippagan a versé des subventions aux entreprises suivantes :

### Les investissements M. Cormier :

Incitatif financier de **4 000 \$** afin de défrayer une partie des coûts reliés à la conception de la rue Jolène-Jasmine.

Les investissements M. Cormier sont pour le développement des rues et d'habitation, ceci permettant la conception de nouveaux bâtiments dans notre Ville de Shippagan.

### Portes de Garage DU-RO/Toitures excellences :

Incitatif financier de **700 \$** pour aider à défrayer une partie des coûts reliés à leur facturation d'impôt foncier.

**Chambre de commerce de Shippagan :** Un montant de **500 \$** a été remis à cet organisme sans but lucratif dans le cadre de leur campagne *Magasiner chez-nous* afin d'encourager la population à magasiner localement et stimuler l'économie de la région de Shippagan.

### Université de Moncton, campus de Shippagan :

Un montant de **10 000 \$** a été remis pour le projet d'arboretum au centre-ville de Shippagan. L'arboretum de Shippagan est un nouvel espace vert qui sera aménagé sur le campus de l'Université de Moncton (UMCS) en partenariat avec la Première Nation d'Esgenoôpetitj, pour mettre en valeur la forêt acadienne et favoriser les liens entre cultures autochtone et acadienne.



# Services

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. En 2022, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 5 598 711 \$. Les revenus et dépenses réels ont donné lieu à un surplus de 8 346 \$.

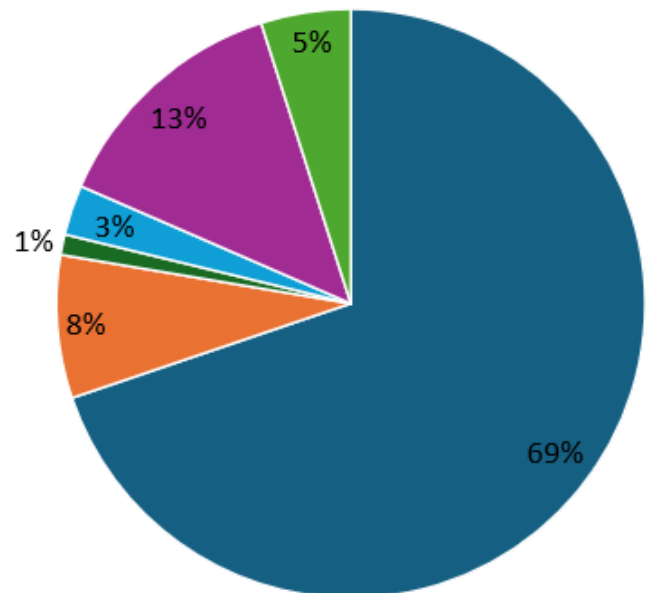
La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer le service d'eau et d'égout. Le budget approuvé s'élevait à 1 271 693 \$. Les dépenses réelles pour ces services publics ont donné lieu à un excédent de 29 418 \$.

## Services généraux

Revenus totaux réels pour 2022 : 5 837 158 \$

### FINANCEMENT DE TOUS LES SERVICES MUNICIPAUX À L'EXCEPTION DES COÛTS RELIÉS AU SERVICE D'EAU ET ÉGOUT

- Mandat d'imposition fonciers - 69 %
- Subvention de péréquation - 8 %
- Subventions - 1 %
- Prestations de services à d'autres gouvernements (services des incendies & entretien des routes) - 3 %
- Autres revenus de provenance interne (Camping, Centre Rhéal-Cormier, Centre des congrès de la Péninsule Acadienne, Piscine, Location d'immeubles, Autres) - 13 %
- Transfert eaux et égout - 5 %

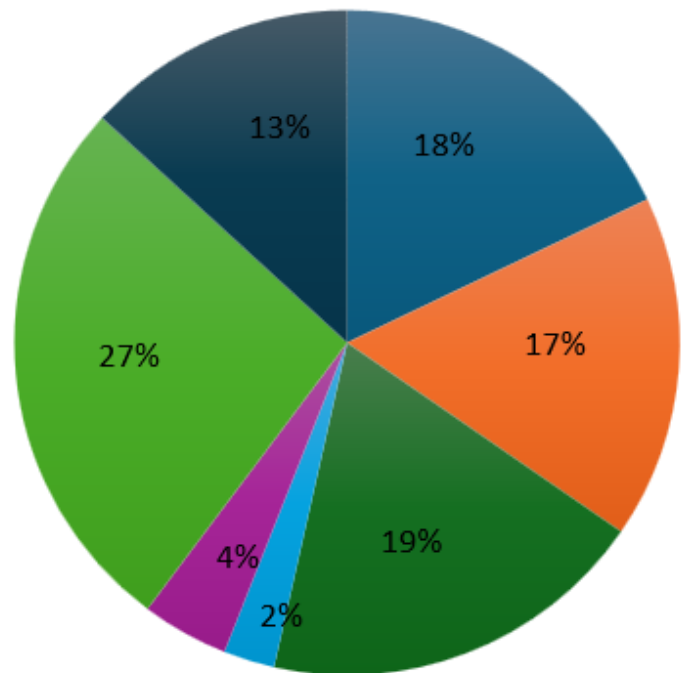


# Services généraux

Dépenses totales réelles pour 2022 : 5 828 812 \$

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DU SERVICE GÉNÉRAL

- Services d'administration générale - 18 %
- Services de protection - 17 %
- Services de transport - 19 %
- Services de collecte de déchets - 2 %
- Services d'urbanisme et de zonage - 4 %
- Services récréatifs et culturels - 27 %
- Services financiers - 13 %

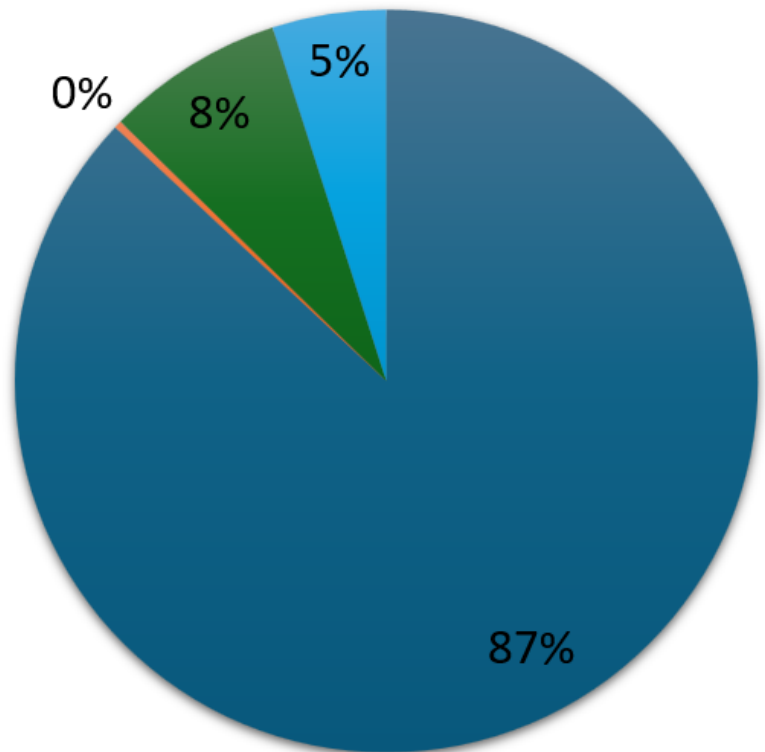


## Services d'eau & d'égout

Revenus totaux réels pour 2022 : 1 293 544 \$

### FINANCEMENT POUR LES SERVICES D'EAU & D'ÉGOUT

- Frais perçus lors du paiement des factures d'eau et d'égout - 87 %
- Autres transferts gouvernementaux - 0 %
- Remboursement de l'eau utilisé par le Service d'incendie - 8 %
- Autres revenus et surplus année précédente - 5 %

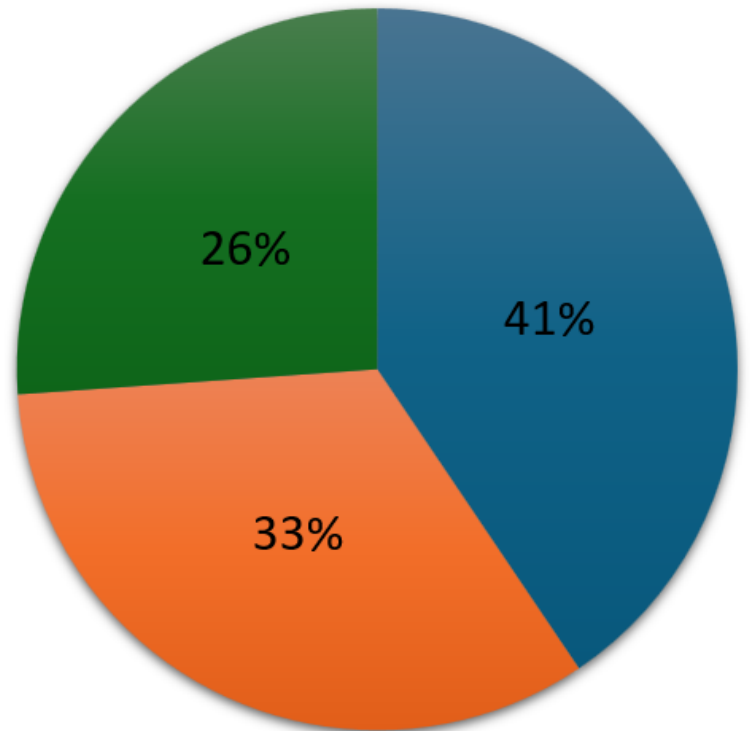


## Services d'eau & d'égout

Dépenses totales réelles pour 2022 : 1 264 126\$

### RÉPARTITION DES DÉPENSES DU SERVICE EAU ET ÉGOUT

- Approvisionnement en eau - 41 %
- Collection et évacuation des eaux usées - 33 %
- Services financiers - 26 %



## Services d'administration générale

(excluant les frais financiers – voir la section Services financiers)

Dépenses totales : 1 043 709 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités de la mairesse et des conseillers (127 560\$); les salaires et les indemnités de la direction générale et de cinq employés de bureau (345 078 \$); les dépenses d'administration, comprenant les frais légaux, les frais d'audit externe, les frais de comptabilité externe et les frais d'honoraires professionnels (279 849 \$); les autres frais administratifs, incluant les subventions et les dons aux organismes ainsi que les frais d'évaluation (109 996 \$), les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'Hôtel de Ville (90 936 \$) et les avantages sociaux de tous les employés et autres (90 290 \$).

## Services de protection

Dépenses totales : 973 380 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives aux services de police (580 156 \$), à la protection contre les incendies (383 663 \$), aux services des mesures d'urgence (3 268 \$) et au contrôle des animaux sur le territoire assuré par la Commission de services régionale de la Péninsule acadienne - CSRPA (6 293 \$).

En 2022, le service d'incendie a investi un montant de 239 595 \$ dans des équipements pour les pompiers, soit pour des masques respirateurs, des bombones à oxygène, des habits de combats et autres items en lien avec ces achats.

Les services de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) font l'objet d'un contrat d'une durée de vingt ans, conclu avec le gouvernement fédéral le 1er avril 2012, celui-ci demeurera donc en vigueur jusqu'au 31 mars 2032. Le détachement de la GRC le plus près de la municipalité est situé au 61, rue du Parc à Lamèque.



Les services de lutte contre les incendies sont fournis par le Service d'incendies de Shippagan. Ses principales installations sont situées au 146, rue Degrâce. Le service d'incendie de Shippagan fournit des services de prévention, d'extinction des incendies, de désincarcération sur véhicules et divers sauvetages pour la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet et pour sept districts de services locaux. La brigade est composée de 26 pompiers volontaires. Le personnel-cadre est composé d'un chef, d'un assistant-chef, d'un 1er capitaine, d'un 2e capitaine et de 2 lieutenants afin d'assurer une relève aux fonctions supérieures. La brigade se rencontre hebdomadairement pour faire des exercices de pratique afin de continuer à s'améliorer à tous les niveaux, et ainsi, assurer un bon service en cas d'urgence.

Le service d'incendie de Shippagan possède la formation, les connaissances et les compétences dans différents secteurs tels que : combat d'incendie, désincarcération, appareil respiratoire, sauvetage sur glace, sur l'eau, hors route, espace clos, cours de premiers soins, 1er répondant, combat d'incendie de forêt, cours niveau 1 et niveau 2 pour devenir pompier, cours d'officier, etc. Le service d'incendie de Shippagan possède une flotte de 5 véhicules qui comprend 2 camions-citernes, 1 camion de sauvetage, 1 camion utilitaire et 1 amphibie. De plus, la brigade possède l'équipement nécessaire afin d'assurer les différents sauvetages.

Les coûts de fonctionnement totaux de la brigade des services d'incendie ont été absorbés en partie par le village de Le Goulet (23 571 \$) et par les districts de services locaux (79 738 \$).

La Ville de Shippagan a également perçu un montant de 12 450 \$ pour la vente d'eau aux bateaux, piscines et autres. Ce service est offert par le service d'incendie de la municipalité.

Le contrôle des animaux sur le territoire est assuré par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA), qui s'occupe de faire respecter l'arrêté municipal No 42-2018, arrêté concernant le service de contrôle des chiens.



## Services de transport

Dépenses totales : 1 102 739 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des travaux publics et aux salaires des employés (315 523 \$); à l'équipement (60 531 \$); au garage et ateliers (65 806 \$), au nettoyage des rues (10 116 \$), aux égouts pluviaux (10 091 \$), au service de déneigement (347 857 \$), à l'éclairage des rues (94 055 \$), au service de circulation comprenant le traçage des voies et la signalisation (42 733 \$), à la cotisation pour le transport aérien (8 477\$), à l'entretien (141 177 \$) et au brigadier scolaire (6 373 \$).

Le service des travaux publics compte désormais 4 employés à temps plein (incluant un un employé qui est partagé entre le système d'eau et le service des travaux publics ainsi qu'un employé dans le service d'eau).

La municipalité compte 32,24 km de routes, celles-ci sont composées de routes provinciales, régionales et municipales. La Ville est tenue de couvrir les coûts en immobilisation et d'entretien des 24,81 km de routes municipales et 50 % des coûts d'entretien des autres routes dans les limites de son territoire. Pour entreprendre ces travaux, la ville compte sur une flotte d'un camion de trois tonnes, deux camions d'une tonne dont un est converti l'hiver pour l'épandage de sel, deux camionnettes incluant celle du système d'eau, une rétrocaveuse (backhoe) et un tracteur qui sont également utilisés pour les travaux sur les système d'eau et d'égouts.

Voici les travaux effectués pour les services de transport en 2022 :

### Services de transport

Asphaltage de la rue Jolène-Jasmine	69 315 \$
Asphaltage de la rue Loudun	94 191 \$
Asphaltage d'un bout de la Rue DeGrâce et 8e rue	477 014 \$
Ponceau à Pointe-Brûlée	678 363 \$
Total	<u>1 318 883 \$</u>



## Services de collecte de déchets

Dépenses totales : 145 065 \$

Les services de collecte de déchets comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des déchets solides et des matières recyclables. Ces services sont gérés par la Commission de services régionaux Péninsule acadienne.

Ces déchets sont transbordés au centre de traitement des déchets situé dans le parc industriel de la Municipalité régionale de Tracadie, pour être ensuite acheminé au site d'enfouissement sanitaire de Red Pine à Allardville dans la région Chaleur. Les redevances au titre du déversement des matières usées résidentielles (coût par tonne) s'élèvent à 126\$.

## Services d'urbanisme et de zonage

Dépenses totales : 246 356 \$

Les services d'urbanisme et de zonage comprennent les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (135 440 \$), l'exploitation du bureau touristique de Shippagan (13 648 \$), la promotion touristique (15 988 \$), les incitatifs au crédit de taxe (4 700 \$), la commission industrielle (1 006\$) et les améliorations du territoire (75 574 \$).



## Services récréatifs et culturels

Dépenses totales : 1 549 654 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services récréatifs et culturels (365 \$), aux employés et à l'entretien du Centre Rhéal-Cormier (aréna) (333 912 \$), aux employés et à l'entretien des parcs, terrains de jeux et entrepôt (251 784 \$), aux employés et à l'entretien du Centre des congrès de la Péninsule acadienne (208 096 \$), aux employés et à l'entretien de la Piscine régionale de Shippagan (348 879 \$), au Camping Shippagan, Centre Plein Air, Carnaval, Village du Père Noël et défilé de Noël (244 526 \$), à l'entretien du Centre de services communautaires (25 700 \$), au service de la Bibliothèque publique Laval-Goupil (46 241 \$), au Sentier Rivage (5 905 \$), à des subventions culturelles (10 806 \$) et aux autres services récréatifs et culturels (73 440 \$).

Le département des parcs compte sur 2 employé à temps plein et 2 employés saisonniers. Les deux employés à temps plein sont transférés à l'aréna durant l'hiver. La flotte comprend un tracteur à chargement frontal, deux camionnettes, un petit tracteur industriel ainsi que trois tondeuses commerciales.

En 2022, la municipalité a accueilli huit étudiants au sein de son équipe. Ces embauches ont été rendues possibles grâce à l'appui financier de différents programmes, soit le Programme d'emplois d'été Canada (4 836 \$), le Programme Stage d'emploi étudiant pour demain (5 964 \$) et le Fonds d'apprentissage expérientiel (8 820 \$), pour un total de 19 620 \$ en subventions.



Les services récréatifs et culturels sont partiellement financés par leurs frais d'utilisation, qui ont généré 578 340 \$ en 2022, soit :

Centre Rhéal-Cormier : 106 112 \$;

Centre des congrès de la Péninsule acadienne : 90 170 \$;

Camping Shippagan (incluant le Centre plein air, le Carnaval, le Village du Père Noël et le Défilé du Père Noël) : 226 780 \$;

Piscine Régionale de Shippagan : 155 278.

Plusieurs mise a niveau majeurs ont été faites pour les services récréatifs et des équipements ont été achetés. Voici donc la liste des montants investis dans les immobilisations:

### Services récréatifs

Camping - Achats d'équipements	9 172 \$
Camping - Barrière	4 008 \$
Camping - Mise à niveau des bâtiments	49 970 \$
Camping - Mise à niveau de l'électricité sur les terrains	84 377 \$
Camping - Passerelle	40 063 \$
Centre de services communautaires - Système de ventilation	10 689 \$
Centre de services communautaires - Nouvelle toiture	22 213 \$
Centre Plein Air - Les arpens des neige - Mise à niveau	290 847 \$
	<hr/>
	511 339 \$



## Services financiers

Dépenses totales : 767 909 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme.

En 2022, les intérêts à court terme ont totalisé 20 254 \$. La municipalité a remboursé 534 000 \$ sur le principal de la dette à long terme, puis elle a payé 106 236 \$ en intérêts. Les nouvelles débetures ont engendré des frais d'émission de 3 852 \$.

Certaines variations ont eu lieu au niveau des réserves, c'est-à-dire qu'un montant de 10 000 \$ a été transféré au fonds de réserve de capital général pour les besoins futurs de la Piscine régionale et un montant de 40 000 \$ a également été transféré au fonds de réserve de capital général pour des projets futurs.

De plus, un montant de 53 567 \$ a été investi sur les différentes acquisitions d'immobilisation de la municipalité qui ont été mentionnées dans ce rapport.

Voir le Tableau 2 de la page suivante pour des renseignements supplémentaires sur la dette.

**Tableau 2 : Dette 2022 du Fonds général**

Émission	Intérêts	Échéance	Dette Année 2022	Durée
14 juin 2013	1.37 % – 3.70 %	2028	166 000 \$	15 ans
8 déc. 2014	1.20 % – 3.10 %	2024	81 000 \$	10 ans
6 juil. 2015	0.96 % – 2.80 %	2025	21 000 \$	10 ans
18 déc. 2015	1.05 % – 3.15 %	2025	24 000 \$	10 ans
1 juin 2017	1.20 % – 2.70 %	2027	123 000 \$	10 ans
6 déc. 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	629 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.30 %	2024	92 000 \$	5 ans
21 nov. 2019	1.95 % – 2.95 %	2039	215 000 \$	20 ans
25 mai 2020	0.90 % - 2.95 %	2040	1 581 000 \$	20 ans
26 nov. 2020	0.50 % - 2.30 %	2035	893 000 \$	15 ans
20 juin 2022	3.005 % - 4.462 %	2037	208 000 \$	15 ans
5 déc. 2022	3.953 % - 4.848 %	2037	329 000 \$	15 ans
<b>Total de la dette 2022</b>			<b>4 362 000 \$</b>	

## Service d’approvisionnement en eau et égout

Dépenses totales: 1 264 126 \$

Le service d’eau et d’égout partage des bureaux avec le service des travaux publics, situé au 146, rue DeGrâce. La Ville fournit des services d’eau et d’égout à 1 183 propriétés. De plus, la Ville approvisionne en eau 181 résidences à l’extérieur de la municipalité.

En 2022, des nouvelles toitures ont été installées sur les deux bâtiments d’eau salé (20 857 \$), une nouvelle rétrocaveuse (backhoe) a été achetée (220 011 \$), des travaux sur la lift station de la rue du Tré-Carré ont été effectués (6 525 \$) et des travaux majeurs d’aqueduc et d’égouts sanitaires ont été faits sur une portion de la rue DeGrâce et de la 8e Rue.

## Service d’approvisionnement en eau

Dépenses totales : 519 630 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l’administration des services d’approvisionnement en eau (198 026 \$), au service d’approvisionnement en eau (170 495 \$), à l’acheminement et la distribution de l’eau (144 080 \$) ainsi que les bornes fontaines (7 029 \$).

Les utilisateurs des services d’approvisionnement en eau reçoivent leur eau potable de la station de pompage du réservoir d’eau potable, située sur la rue du Réservoir. Les sources d’approvisionnement comprennent quatre puits forés et quelque 36 km de canalisations de distribution. L’analyse de l’eau est effectuée conformément aux recommandations pour la qualité de l’eau potable au Canada.

## Service d'égout

Dépenses totales: 414 380 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration du service d'égout (85 258 \$), au raccordement du service d'eau & d'égout (128 021 \$), aux stations de relèvement (7 007 \$) et à l'épuration et l'évacuation du système (125 094 \$).

Le système d'évacuation des eaux usées comprend quelque 35 km de canalisation, 8 stations de relèvement et une lagune aérée de 4.35 hectares. Le débit sortant de la lagune est testé pour assurer qu'il respecte les normes provinciales et fédérales applicables.

## Services financiers

Dépenses totales : 330 116 \$

Cette section comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme. En 2022, la municipalité a remboursé 150 000 \$ du principal de la dette à long terme et payé 34 225 \$ en intérêts sur celle-ci. Les frais d'émission de debentures se sont élevés à 536 \$ et la Ville a également payé 8 403 \$ en intérêts à court terme.

Des escomptes ont été faits sur les factures des citoyens ayant 65 ans et plus pour un montant de 13 788 \$.

De plus, un transfert de 4 000 \$ a été effectué au fonds de réserve d'immobilisation eau et égouts ainsi que 70 000 \$ au fonds de réserve en capital des eaux & égouts.

Un montant de 49 164 \$ a été investi sur différentes acquisitions d'immobilisation de la municipalité.



**Tableau 3 : Dette 2022 du Fonds pour les services d'eau et d'égout**

Émission	Intérêts	Échéance	Dette Année 2022	Durée
14 juin 2013	1.35 % – 4.00 %	2033	441 000 \$	20 ans
6 juil. 2015	1.65 % – 4.25 %	2035	72 000 \$	20 ans
21 déc. 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	142 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.85 %	2029	109 000 \$	20 ans
21 nov. 2019	2.55 % - 3.70 %	2039	25 000 \$	20 ans
25 mai 2020	0.90 % - 2.05 %	2030	187 000 \$	10 ans
20 juin 2022	3.005 % - 4.462 %	2027	104 000 \$	5 ans
<b>Total de la dette en 2022</b>			<b>1 080 000 \$</b>	

## Société constituée par le gouvernement local

Le conseil de gestion de la Piscine régionale à Shippagan est un organisme qui est incorporé selon la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick et qui est exempté d'impôt. Il agit dans un rôle consultatif auprès de la municipalité et comme représentant de la communauté pour la municipalité, les autres municipalités et districts de services locaux ayant accepté de contribuer au financement annuel des frais de la piscine.

Une entente de gestion entre la Ville de Shippagan et le conseil de gestion a été signée en 2020 et stipule que c'est désormais la Ville qui est responsable de la gestion de la piscine. Pour les années précédentes, la Ville s'était engagée à couvrir les déficits d'opérations de la piscine selon certaines conditions.

Les résultats financiers du conseil de gestion de la Piscine régionale à Shippagan sont consolidés dans les états financiers audités de 2022 de la Ville de Shippagan.



## Annexe I: Dates des réunions du conseil et présences

Type de réunion	Date de la réunion	Membres du conseil					
		Kassim Doumbia	Armand Caron	Amélie Ferron-Roussel	Patricia Godin	Patrice-Éloi Mallet	Marie-Lou Noël
Ordinaire	7 février						
Ordinaire	7 mars						
Ordinaire	4 avril						
Extraordinaire	28 avril						
Ordinaire	2 mai						
Ordinaire	6 juin						
Extraordinaire	11 juillet						
Extraordinaire	16 août						
Ordinaire	6 septembre						
Ordinaire	3 octobre						
Ordinaire	7 novembre						
Extraordinaire	15 novembre						
Extraordinaire	14 décembre						

Légende			
Présent	■	Présence par voie électronique	■
		Absent	■

## Annexe II :

### Points discutés aux réunions extraordinaires

Date de la réunion	Sujets discutés
28 avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorisation permis provisoire—184, rue des Peupliers</li> <li>▪ Présentation des états financiers audités 2021</li> <li>▪ Adoption des états financiers 2021</li> </ul>
11 juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution financière 2022—Salon du livre de la Péninsule acadienne</li> <li>▪ Renouvellement—entente Salon du livre de la Péninsule acadienne</li> <li>▪ Lecture intégrale de l'arrêté 77-2022-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan</li> <li>▪ Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 77-2022-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan</li> <li>▪ Lecture intégrale de l'arrêté 78-2022-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> <li>▪ Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2022-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> <li>▪ Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> – rue de l'Anse</li> <li>▪ Présentation de la modification proposée au plan municipal – Projet 149, rue DeGrâce</li> <li>▪ Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> – 149, rue DeGrâce</li> <li>▪ Étude des objections – Projet 188, boulevard J.-D. Gauthier</li> <li>▪ Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-04 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> </ul>

Date de la réunion	Sujets discutés
11 juillet (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-04 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> <li>▪ Ouverture des soumissions - PROJET NO SP-01-22 - Réfection de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial et de l'asphaltage – rue DeGrâce/8e Rue</li> <li>▪ Demande de commandite - « Drag Moi À Shippagan »</li> <li>▪ Plan quinquennal pour les routes provinciales désignées - 2025-2029</li> <li>▪ Autorisation permis provisoire – 182, rue des Cormiers</li> </ul>
16 août	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lecture intégrale de l'arrêté 78-2022-04 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> <li>▪ Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2022-04 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> <li>▪ Études des objections – Projet 149, rue DeGrâce</li> <li>▪ Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan</li> <li>▪ Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan</li> <li>▪ Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> <li>▪ Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> <li>▪ Résolution du conseil établie en vertu de l'article 59 de la <i>Loi sur l'urbanisme</i></li> <li>▪ Études des objections – Projet rue de l'Anse</li> <li>▪ Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-06 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> <li>▪ Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-06 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</li> </ul>

Date de la réunion	Sujets discutés
15 novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lecture intégrale de l'arrêté 74-28-2023, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023</li> <li>▪ Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 74-28-2023, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023</li> <li>▪ Ouverture des soumissions – Centre plein air – addition et rénovation</li> <li>▪ Demande de financement intérimaire – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</li> <li>▪ Comité de révision de la Loi sur les langues officielles – retrait de Kris Austin</li> </ul>
14 décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement des mandats de l'assistant-chef pompier et du 1er Capitaine–Service d'incendie de Shippagan</li> <li>▪ Transfert du fonds de fonctionnement eau &amp; égout au fonds de réserve de capital eau &amp; égout</li> <li>▪ Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général</li> <li>▪ Transfert du fonds de fonctionnement général au fond de réserve de capital général</li> <li>▪ Transfert du fonds de fonctionnement eau &amp; égout au fonds de réserve de capital eau &amp; égout</li> <li>▪ Demandes de don</li> </ul>

## Annexe III :

### Dates et points discutés aux réunions à huis

Date de	Sujets discutés
25 janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) d) – de l’acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi</li> </ul>
7 février	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> </ul>

Date de	Sujets discutés
23 février	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements personnels, selon la définition que donne ce terme dans la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i></li> <li>▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) d) – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente</li> </ul>
15 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local (Dossiers d'infraction – PMC)</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente (Entente à renouveler - SLPA)</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente (Collaboration – DSL Haut-Shippagan)</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) d) – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds (Vente de terrain potentiel - UMCS)</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente (Entente de location biblio)</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente</li> </ul>

Date de	Sujets discutés
26 avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d’emploi</li> </ul>
17 mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) b) – renseignements personnels, selon la définition que donne ce terme dans la <i>Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée</i></li> <li>▪ *Alinéa 68(1) j) - question de travail et d’emploi</li> </ul>

Date de	Sujets discutés
11 juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) d) – de l’acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds (Demande de vente de terrain – NID 20375002)</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi (Demande Gilles Cormier)</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi (Jeux des pompiers et 75<sup>e</sup>)</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> </ul>
23 août	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) b) – renseignements personnels, selon la définition que donne ce terme de la <i>Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée</i></li> <li>▪ *Alinéa 68(1) b) – renseignements personnels, selon la définition que donne ce terme de la <i>Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée</i></li> <li>▪ *Alinéa 68(1) f) – renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi</li> </ul>

Date de la réunion	▪ Sujets discutés
20 septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) d) – acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) d) – acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> </ul>
24 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) d) – acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) d) – acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente</li> </ul>

Date de la réunion	▪ Sujets discutés
7 novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) f) – renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat</li> </ul>
15 novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ *Alinéa 68(1) f) – renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat</li> <li>▪ *Alinéa 68(1) f) – renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat</li> </ul>

**Annexe IV :**  
**Rapports**  
**financiers**  
**audités 2022**

VILLE DE SHIPPAGAN  
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ  
31 DÉCEMBRE 2022



VILLE DE SHIPPAGAN  
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ  
31 DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7 - 8
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Notes afférentes aux états financiers consolidés	11 - 33



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et  
aux membres du conseil

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Shippagan (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la ville au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.



### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



**Paulin Gagnon**

**Comptables Professionnels agréés**

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 29 mai 2023



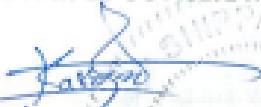
	2022 Budget (non-vérifié) (Note 18)	2022 Résultats	2021 Résultats
<b>REVENUS</b>			
Mandat d'imposition	4 037 943 \$	4 037 444 \$	3 810 467 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	157 954	158 967	168 583
Autres revenus de provenance interne	582 790	861 578	746 113
Subventions inconditionnelles	441 540	453 944	454 746
Autres transferts gouvernementaux	-	1 499 893	325 780
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	1 106 600	1 125 054	1 113 715
Intérêts	7 300	6 347	8 273
Régime de retraite	-	-	388 187
	<u>6 334 127</u>	<u>8 143 227</u>	<u>7 015 864</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Services d'administration générale	1 343 291	1 223 636	1 225 448
Services de protection	1 001 373	1 019 323	980 734
Services de transport	1 317 300	1 425 454	1 328 793
Services d'hygiène	145 065	145 065	141 125
Services de la mise en valeur du territoire	253 455	249 842	228 725
Services récréatifs et culturels	1 545 659	1 737 115	1 575 542
Approvisionnement eau - évacuation eaux usées	<u>1 069 960</u>	<u>943 229</u>	<u>900 123</u>
	<u>6 676 103</u>	<u>6 743 664</u>	<u>6 380 490</u>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 17)</b>	<u>(341 976) \$</u>	1 399 563	635 374
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT</b>		<u>17 356 637</u>	<u>16 721 263</u>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN</b>		<u>18 756 200 \$</u>	<u>17 356 637 \$</u>

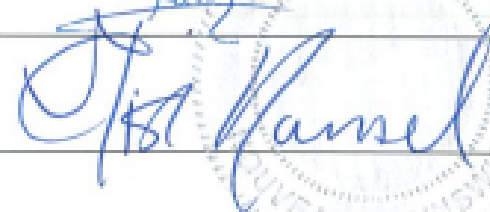
SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 21 et 22)



	2022	2021
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	-	311 271 \$
Encaisse affecté	1 445 594	1 422 090
Débiteurs (note 3)	1 411 293	420 932
Actif au titre du régime de retraite (note 6)	191 852	191 852
Placement à long terme au coût, intérêts de 5.2 %	<u>17 813</u>	<u>-</u>
	<u>3 066 552</u>	<u>2 346 145</u>
<b>PASSIFS</b>		
Découvert bancaire	153 861	-
Emprunts bancaires (note 4)	593 077	-
Comptes payables et frais courus	1 050 951	517 965
Revenus différés des gouvernements	225 415	338 086
Dettes à long terme (note 5)	<u>5 442 000</u>	<u>5 757 000</u>
	<u>7 465 304</u>	<u>6 613 051</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<u>(4 398 752)</u>	<u>(4 266 906)</u>

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

  
 \_\_\_\_\_ Maire

  
 \_\_\_\_\_ Greffier



	2022	2021
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	44 244 212	41 956 935
Amortissement cumulé (note 7)	<u>(21 254 490)</u>	<u>(20 532 145)</u>
Immobilisation nettes	<u>22 989 722</u>	<u>21 424 790</u>
Inventaires	62 869	49 884
Frais payés d'avance	<u>102 361</u>	<u>148 869</u>
	<u>165 230</u>	<u>198 753</u>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<u>18 756 200</u> \$	<u>17 356 637</u> \$
ÉVENTUALITÉS (note 13)		
ENGAGEMENTS (note 14)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

  
 \_\_\_\_\_ Maire

  
 \_\_\_\_\_ Greffier



	2022	2021
Surplus de l'exercice	1 399 563 \$	635 374 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 493 981)	(272 683)
Disposition d'immobilisations corporelles	-	25 000
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>929 049</u>	<u>879 926</u>
	<u>(165 369)</u>	<u>1 267 617</u>
Augmentation des inventaires	(12 985)	(1 823)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(69 335)
Utilisation des frais payés d'avances	<u>46 508</u>	<u>-</u>
	<u>33 523</u>	<u>(71 158)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)</b>	(131 846)	1 196 459
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT</b>	<u>(4 266 906)</u>	<u>(5 463 365)</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN</b>	<u>(4 398 752) \$</u>	<u>(4 266 906) \$</u>



	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent de l'exercice	1 399 563 \$	635 378 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	929 049	879 926
Variation des sommes à recevoir	(990 361)	(93 832)
Variation des créditeurs et frais courus	532 986	119 913
Variation du passif du régime de retraite	-	(388 187)
Variation des revenus différés	(112 671)	124 862
Variation des frais payés d'avance	46 508	(69 335)
Variation de l'inventaire	<u>(12 985)</u>	<u>(1 823)</u>
	<u>1 792 089</u>	<u>1 206 902</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 493 981)	(272 683)
Variation du placement et encaisse affecté	(41 317)	(426 252)
Produit de disposition d'immobilisation corporelle	<u>-</u>	<u>25 000</u>
	<u>(2 535 298)</u>	<u>(673 935)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation de l'emprunt bancaire	593 077	(223 123)
Dette à long terme	369 000	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(684 000)</u>	<u>(690 000)</u>
	<u>278 077</u>	<u>(913 123)</u>
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(465 132)</b>	<b>(380 156)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b><u>311 271</u></b>	<b><u>691 427</u></b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) À LA FIN</b>	<b><u>(153 861) \$</u></b>	<b><u>311 271 \$</u></b>
<b>CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	-	311 271 \$
Découvert bancaire	<u>(153 861)</u>	<u>-</u>
	<u>(153 861) \$</u>	<u>311 271 \$</u>



## 1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Ville de Shippagan s'est incorporé selon la Loi sur les municipalités le 1er mai 1958. En tant que municipalité, la ville est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. La vision de la municipalité est : Shippagan, ville de pêche et d'aquaculture, est une communauté dynamique, saine et inclusive et se veut un carrefour d'excellence de l'Éducation en français, de l'Innovation et du Savoir dans une perspective de développement durable.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville de Shippagan reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la ville sont les suivants :

### Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la ville et qui sont la propriété de la ville ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

### Solde interfonds

Les normes CSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes interfonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Ville de Shippagan le 15 novembre 2021 et par le Ministre des gouvernements locaux le 29 novembre 2021.

Les normes CSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur les municipalités. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

### Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

### Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

### Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la ville consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.



## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers

La ville évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	<b>Périodes</b>
Bâtiments	30 et 40 ans
Véhicules	5 ans
Équipement lourd	10 et 15 ans
Améliorations foncières	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Machineries et équipements	5 ans
Chemin et routes	15 et 20 ans
Réseaux d'alimentation en eau et évacuation des eaux usées	25 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernemental pour l'achat d'immobilisation est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Information sectorielle

La Ville de Shippagan est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

#### Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur les municipalités, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

#### Services de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

#### Services de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

#### Services d'hygiène du milieu

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

#### Services de la mise en valeur du territoire

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

#### Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, le camping, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

#### Système d'eau et égout

Ce service est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.



## 3. DÉBITEURS

	2022	2021
Général	296 327 \$	357 884 \$
Subventions à recevoir	901 992	7 362
TVH à recevoir	<u>212 974</u>	<u>55 686</u>
	<u>1 411 293 \$</u>	<u>420 932 \$</u>

## 4. EMPRUNTS BANCAIRES

Le montant autorisé de toutes les marges de crédit totalisent 5 232 000 \$ dont 3 329 428 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, 2 736 351 \$ n'était pas utilisé. Les marges de crédits portent intérêt au taux de base. Elles représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacés par des émissions d'obligations non garanties. Les marges de crédit pour le fonctionnement sont à l'intérieur de la limite budgétaire de 50 % des dépenses des fonds de fonctionnements, tel que requis par la Loi sur les municipalités.

## 5. DETTE À LONG TERME

Émission	Intérêt	Échéance	2022	2021
<b>Fonds de capital et emprunt général</b>				
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	- \$	214 000 \$
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	166 000	192 000
8 déc. 14	1.20 % - 3.10 %	2024	81 000	119 000
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	21 000	28 000
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	24 000	32 000
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	123 000	177 000
6 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	629 000	719 000
14 mai 19	2.05 % - 2.30 %	2024	92 000	137 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	215 000	240 000
25 mai 20	0.90 % - 2.95 %	2040	1 581 000	1 695 000
26 nov. 20	0.50 % - 2.30 %	2035	893 000	974 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2037	208 000	-
5 déc. 22	3.953 % - 4.848 %	2037	<u>329 000</u>	<u>-</u>
			<u>4 362 000 \$</u>	<u>4 527 000 \$</u>



## 5. DETTE À LONG TERME (suite)

Émission	Intérêt	Échéance	2022	2021
<b>Fonds de capital d'eau et égout</b>				
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	-	127 000
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2033	441 000	475 000
6 juil. 15	1.65 % - 4.25 %	2035	72 000	80 000
1 juin 17	1.20 % - 1.85 %	2022	-	12 000
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	142 000	151 000
14 mai 19	2.05 % - 2.85 %	2029	109 000	123 000
21 nov. 19	2.55 % - 3.70 %	2039	25 000	26 000
25 mai 20	0.90 % - 2.05 %	2030	187 000	236 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2027	104 000	-
			<u>1 080 000</u>	<u>1 230 000</u>
	<b>TOTAL DES FONDS</b>		<u>5 442 000</u> \$	<u>5 757 000</u> \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2023	647 000 \$
2024	631 000 \$
2025	541 000 \$
2026	421 000 \$
2027	431 000 \$



**6. RÉGIME DE RETRAITE**

Des prestations de retraite sont fournies aux employés de la ville en vertu du Régime de retraite des employés de la ville qui fut établi en janvier 1970. Les employés contribuent au régime qui fournit des prestations de service selon la durée de l'emploi et le taux de salaire (un régime à prestations définies). Les employés font des contributions égales à 10 % de leur salaire régulier et la ville contribue un montant égal. Cette cotisation de l'employé tient compte d'une dispense accordée au régime par l'Agence du revenu du Canada. Un fonds de pension distinct est maintenu.

Le rapport de l'actuaire de l'exercice précédent est seulement disponible en septembre. Donc, nous prendrons dorénavant les chiffres de l'évaluation actuarielle de l'exercice d'avant.

	<b>2021</b>
Juste valeur marchande de l'actif du régime	3 308 095 \$
Obligation de prestation de retraite	<u>3 116 243</u>
Excédent (déficit) pour le service des prestations	<u>191 852 \$</u>

L'évaluation la plus récente du régime de retraite par les actuaires de la ville, Assomption Vie, a été réalisée en date du 31 décembre 2020. L'évaluation actuarielle repose sur diverses hypothèses au sujet d'évènements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire et le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la ville : Taux d'actualisation de 4,50 %, utilisation de la table de mortalité privée CPM-2014 et l'âge de retraite est dès que les employés atteignent la date normale de retraite.

	<b>2021</b>
Évolution de l'excédent (déficit)	
Déficit au début	(196 000) \$
Amortissement	44 000
Surplus (manque) d'intérêt et expérience	<u>344 000</u>
Excédent (déficit) à la fin	<u>192 000 \$</u>
Actif du régime	
Fonds commun de placements – équilibré	3 336 544 \$
Cotisations à recevoir (à payer)	<u>(28 449)</u>
Dépenses totales reliées à la retraite	<u>3 308 095 \$</u>



## 7. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT	Terrain	Amélioration Foncière		Bâtiment	Matériel	Véhicules	Chemin et Routes	Terrains Eau et égout	Système Eau et égout		Total
		Terrain	Amélioration						Eau et égout	Total	
<b>Solde au début</b>	1 795 140 \$	1 157 859 \$	12 993 510 \$	537 518 \$	2 145 661 \$	11 949 128 \$	463 233 \$	10 914 886 \$	41 956 935 \$	41 799 816 \$	
Ajouts:											
Additions nettes durant l'année	84 378	90 032	313 060	263 464	-	1 318 803	-	424 164	2 493 981	272 683	
Moins:											
Dispositions nettes durant l'année	-	-	-	-	-	179 230	-	27 474	206 704	115 564	
<b>Solde à la fin</b>	<u>1 879 518</u>	<u>1 247 891</u>	<u>13 306 570</u>	<u>800 982</u>	<u>2 145 661</u>	<u>13 088 781</u>	<u>463 233</u>	<u>11 311 576</u>	<u>44 244 212</u>	<u>41 956 935</u>	
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>											
<b>Solde au début</b>	-	444 412	5 840 862	507 080	1 212 503	7 210 573	-	5 316 715	20 532 145	19 742 783	
Ajouts:											
Amortissement durant l'année	-	62 395	249 520	23 119	98 239	258 509	-	237 267	929 049	879 926	
Moins:											
Amortissement accumulé sur disposition	-	-	-	-	-	179 230	-	27 474	206 704	90 564	
<b>Solde à la fin</b>	<u>-</u>	<u>506 807</u>	<u>6 090 382</u>	<u>530 199</u>	<u>1 310 742</u>	<u>7 289 852</u>	<u>-</u>	<u>5 526 508</u>	<u>21 254 490</u>	<u>20 532 145</u>	
<b>VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<u>1 879 518 \$</u>	<u>741 084 \$</u>	<u>7 216 188 \$</u>	<u>270 783 \$</u>	<u>834 919 \$</u>	<u>5 798 929 \$</u>	<u>463 233 \$</u>	<u>5 785 068 \$</u>	<u>22 989 722 \$</u>	<u>21 424 790 \$</u>	



**8. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS****Emprunt provisoire pour le capital**

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'eau et égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

22-0007 10 janvier 2022	222 000 \$
22-0052 13 juin 2022	120 000
22-0075 14 novembre 2022	<u>33 000</u>
	<u>375 000 \$</u>

Fonds de capital eau et égout

22-0007 10 janvier 2022	524 000 \$
22-0052 13 juin 2022	285 000
22-0075 14 novembre 2022	<u>233 000</u>
	<u>1 042 000 \$</u>

**Emprunt bancaire pour le fonctionnement**

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts temporaire pour financer le fonds général des revenus sont limités à 4 % du budget de la municipalité. En 2022, la ville s'est conformé à ces restrictions.

**Emprunt interfonds**

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité se conforme à cette exigence.



**9. EXCÉDENT AU FONDS D'EAU ET D'ÉGOUT**

La loi sur les municipalités exige que les excédents (déficit) au fonds d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent était composé comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Excédent de l'année 2022	29 418 \$	- \$
Excédent de l'année 2021	20 170	20 170
Excédent de l'année 2020	<u>-</u>	<u>57 793</u>
	<u>49 588 \$</u>	<u>77 963 \$</u>

**10. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU**

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la ville pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 sous la loi sur les municipalités selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

**11. PROGRAMME DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA (FDCC) (ANCIENNEMENT LE FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE)**

Le programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) exige que les sommes perçus d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence était respectée en fin d'exercice.

**12. RESPECT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS****Excédent de l'actif à court terme - fonds de capitaux**

Au 31 décembre 2022, l'actif à court terme excède le passif à court terme dans le fonds de capital général et dans le fonds de capital et d'emprunt d'eau et d'égout.



### 13. ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal des opérations, la ville peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2022, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

### 14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La municipalité a pris des engagements pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement pour les quatre prochains exercices tel que :

2023	349 113 \$
2024	359 477 \$
2025	359 477 \$
2026	359 477 \$
2027	13 500 \$

De plus, la municipalité s'est engagé à faire un virement annuel de 4 000 \$ (jusqu'en 2023) au fonds de réserve en capital d'eau et égout afin de satisfaire à l'entente signée avec le Fonds Chantier Canada et NB.

### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Politique de gestion des risques

La ville, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La ville consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La ville n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.



## 15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La ville est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la ville n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La ville est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.



16. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

REVENUS	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Territoire	Récréatif	Eau et égout	Total	Total
								2022	2021
Mandat d'imposition	967 414 \$	721 171 \$	948 696 \$	104 473 \$	182 534 \$	1 113 156 \$	-	4 037 444 \$	3 810 467 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	103 309	55 658	-	-	-	-	158 967	168 583
Ventes de services	426 066	12 450	-	-	-	423 062	-	861 578	746 113
Subventions inconditionnelles	108 770	81 084	106 665	11 746	20 523	125 156	-	453 944	454 746
Autres transferts gouvernementaux	1 495 543	-	-	-	-	-	4 350	1 499 893	325 780
Frais et usagers - service d'eau et égout	-	-	-	-	-	-	1 125 054	1 125 054	1 113 711
Autres revenus	-	-	-	-	-	-	6 347	6 347	8 273
Provision pour régime de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	388 187
	<u>2 997 793</u>	<u>918 014</u>	<u>1 111 019</u>	<u>116 219</u>	<u>203 057</u>	<u>1 661 374</u>	<u>1 135 751</u>	<u>8 143 227</u>	<u>7 015 860</u>
<b>DÉPENSES</b>									
Salaires et bénéfices	562 928	27 916	456 700	-	-	365	132 470	1 180 379	1 249 319
Biens et services	484 633	845 464	646 039	145 065	246 356	1 566 697	539 267	4 473 521	4 099 668
Amortissement	131 768	122 354	291 777	-	-	145 883	237 267	929 049	879 926
Intérêts	44 307	23 589	30 938	-	3 486	24 170	34 225	160 715	151 573
	<u>1 223 636</u>	<u>1 019 323</u>	<u>1 425 454</u>	<u>145 065</u>	<u>249 842</u>	<u>1 737 115</u>	<u>943 229</u>	<u>6 743 664</u>	<u>6 380 486</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<u>1 774 157 \$</u>	<u>(101 309) \$</u>	<u>(314 435) \$</u>	<u>(28 846) \$</u>	<u>(46 785) \$</u>	<u>(75 741) \$</u>	<u>192 522 \$</u>	<u>1 399 563 \$</u>	<u>635 374 \$</u>



## 17. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Eau et égout	Capital Eau et égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Total 2022	Total 2021
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FOND POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP</b>	405 960 \$	794 826 \$	429 789 \$	(237 267) \$	946 \$	2 202 \$	302 \$	1 399 563 \$	635 178 \$
<b>Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement reçus</b>									
Surplus (déficit) d'avant dernière année	53 134	-	57 793	-	-	-	-	110 927	7 466
Remboursement de la dette	(534 000)	534 000	(150 000)	150 000	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(5) 567	53 567	(49 164)	49 164	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'eau	(100 000)	-	100 000	-	-	-	-	-	-
Transfert des faits administratifs	283 000	-	(285 000)	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	691 782	-	237 267	-	-	-	929 049	879 926
Provision pour régime de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	(388 187)
Transfert au fonds de réserve	(50 000)	-	(74 000)	-	-	50 000	-	74 000	-
Partie entité apparentée	1 819	-	-	-	-	-	-	1 819	2 066
	<u>(397 614)</u>	<u>1 279 349</u>	<u>(400 371)</u>	<u>436 431</u>	<u>-</u>	<u>50 000</u>	<u>-</u>	<u>1 041 795</u>	<u>501 271</u>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP</b>	<u>8 346 \$</u>	<u>2 074 175 \$</u>	<u>29 418 \$</u>	<u>199 164 \$</u>	<u>946 \$</u>	<u>52 202 \$</u>	<u>302 \$</u>	<u>2 441 350 \$</u>	<u>1 136 649 \$</u>



## 18. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

## REVENUS

	Fonctionnement		Amortissement		Autres	Transfert intérêts	Total 2022
	Général	Fonctionnement Eau et égout	Immobilisations				
Mandat d'imposition	4 037 943 \$	-	-	\$	-	-	4 037 943 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	157 954	-	-	-	-	-	157 954
Autres revenus de provenance interne	582 790	100 000	-	(100 000)	-	-	582 790
Subventions inconditionnelles	441 540	-	-	-	-	-	441 540
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	-	1 106 600	-	-	-	-	1 106 600
Transfert au fonds de réserve	40 350	-	-	(40 350)	-	-	-
Intérêts	-	7 300	-	-	-	-	7 300
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égout	285 000	-	-	(285 000)	-	-	-
Excédent de l'avant-dernier exercice	53 134	57 793	-	(110 927)	-	-	-
	<u>5 598 711</u>	<u>1 271 693</u>	<u>-</u>	<u>(536 277)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6 334 127</u>

## DÉPENSES

Services d'administration générale	1 165 699	-	131 768	-	-	45 824	1 343 291
Services de protection	953 252	-	122 354	(100 000)	-	25 767	1 001 373
Services de transport	991 728	-	291 777	-	-	33 795	1 317 300
Services d'hygiène	145 065	-	-	-	-	-	145 065
Services de la mise en valeur du territoire	249 647	-	-	-	-	3 808	253 455
Services récréatifs et culturels	1 373 375	-	145 883	-	-	26 401	1 545 659
Approvisionnement en eau et évacuation eaux usées	-	1 036 140	237 267	(285 000)	-	81 553	1 069 960
Contribution au fonds de réserve	10 000	4 000	-	(14 000)	-	-	-
Dépenses en capital	40 350	-	-	(40 350)	-	-	-
Paiement de la dette à long terme	534 000	150 000	-	(684 000)	-	-	-
Intérêts	135 595	81 533	-	-	-	(217 148)	-
	<u>5 598 711</u>	<u>1 271 693</u>	<u>929 049</u>	<u>(1 123 350)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6 676 103</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(929 049)</u>	<u>587 073</u>	<u>\$</u>	<u>-</u>	<u>(341 976) \$</u>

## EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE



## 19. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2022	Total 2021
<b>ACTIFS</b>						
Encaisse	60 298 \$	10 973 \$	52 595 \$	111 152 \$	235 018 \$	646 184 \$
Épargne à terme	<u>138 951</u>	<u>372 551</u>	<u>-</u>	<u>386 028</u>	<u>897 530</u>	<u>356 110</u>
	<u>199 249 \$</u>	<u>383 524 \$</u>	<u>52 595 \$</u>	<u>497 180 \$</u>	<u>1 132 548 \$</u>	<u>1 002 294 \$</u>
<b>PASSIFS</b>						
Créditeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>						
Actif net au début	198 303	331 322	52 294	420 375	1 002 294	806 117
Excédent	<u>946</u>	<u>52 202</u>	<u>301</u>	<u>76 805</u>	<u>130 254</u>	<u>196 177</u>
	<u>199 249 \$</u>	<u>383 524 \$</u>	<u>52 595 \$</u>	<u>497 180 \$</u>	<u>1 132 548 \$</u>	<u>1 002 294 \$</u>
<b>REVENUS</b>						
Transfert	- \$	50 000 \$	- \$	74 000 \$	124 000 \$	254 000 \$
Intérêts	<u>946</u>	<u>2 202</u>	<u>301</u>	<u>2 805</u>	<u>6 254</u>	<u>2 177</u>
	<u>946</u>	<u>52 202</u>	<u>301</u>	<u>76 805</u>	<u>130 254</u>	<u>256 177</u>
<b>DÉPENSES</b>						
Virement	-	-	-	-	-	60 000
<b>EXCÉDENT</b>	<u>946 \$</u>	<u>52 202 \$</u>	<u>301 \$</u>	<u>76 805 \$</u>	<u>130 254 \$</u>	<u>196 177 \$</u>



19. ÉTATS DES RÉSERVES (suite)

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 14 décembre 2022

Adoption de transférer 10 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général

Adoption de transférer 4 000 \$ du fonds de fonctionnement Eau & Égout au fonds de réserve capital Eau & Égout

Adoption de transférer 70 000 \$ du fonds de fonctionnement Eau & Égout au fonds de réserve capital Eau & Égout

Adoption de transférer 40 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

  
\_\_\_\_\_, Maire

  
\_\_\_\_\_, Greffier



## 20. ENTITÉS CONTRÔLÉES

## Piscine Régionale

## ACTIFS

Encaisse	28 106 \$
Encaisse affecté	96 282
Placements à long terme	<u>17 813</u>
	<u>142 201 \$</u>

## PASSIFS

Créditeurs et frais courus	<u>12 063 \$</u>
----------------------------	------------------

## EXCÉDENT ACCUMULÉ

Actif net au début	131 957
Déficit de l'exercice	<u>(1 819)</u>
	<u>130 138</u>
	<u>142 201 \$</u>

REVENUS	15 589 \$
---------	-----------

DÉPENSES	<u>17 408</u>
----------	---------------

DÉFICIT DE L'EXERCICE	<u>(1 819) \$</u>
-----------------------	-------------------

L'organisme détient un fond avec restriction dont les intérêts gagnés sont présentés dans ce fond. Au fin du consolidé, ces revenus sont ajoutés au profit de l'exercice.

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



## 21. SUPPORT DES REVENUS

	2022 Budget (non-vérifié)	2022 Résultats	2021 Résultats
<b>PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS</b>			
Services d'incendie	103 309 \$	103 309 \$	113 888 \$
Entretien des routes	<u>54 645</u>	<u>55 658</u>	<u>54 695</u>
	<u>157 954 \$</u>	<u>158 967 \$</u>	<u>168 583 \$</u>
<b>AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE</b>			
Camping Shippagan, Centre plein air, Village du Père Noël & Défilé de Noël	204 591 \$	226 780 \$	193 661 \$
Centre Rhéal-Cormier	73 000	106 112	67 801
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	44 194	90 170	140 514
Location d'immeubles	60 785	56 928	52 273
Permis et Licences	24 500	31 941	42 825
Piscine Régionale de Shippagan	151 020	170 867	142 135
Projets d'emploi étudiants	-	19 620	25 228
Vente d'eau aux bateaux, piscines et autres	14 700	12 450	15 960
Ventes de matériaux et d'immobilisations	10 000	30 448	19 515
Revenus divers	<u>-</u>	<u>116 262</u>	<u>46 201</u>
	<u>582 790 \$</u>	<u>861 578 \$</u>	<u>746 113 \$</u>



## 22. SUPPORT DES DÉPENSES

	2022 Budget (non-vérifié)	2022 Résultats	2021 Résultats
<b>SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
Service législatif			
Maire	45 530 \$	47 490 \$	42 136 \$
Conseillers	<u>83 113</u>	<u>80 070</u>	<u>86 870</u>
	128 643	127 560	129 006
Administration générale			
Personnel administratif	530 322	435 368	477 034
Immeuble à bureau	78 748	90 936	79 495
Aviseur légal	35 000	18 113	7 892
Autre consultant	-	10 139	19 726
Autres	<u>-</u>	<u>361</u>	<u>104</u>
	644 070	554 917	584 251
Gestion des finances			
Service comptable	-	4 728	3 842
Audit externe	<u>21 920</u>	<u>15 458</u>	<u>21 457</u>
	21 920	20 186	25 299
Autres coûts administratifs			
Cotisations et associations	6 312	11 047	10 166
Autres	5 743	-	-
Dépenses de bureau	109 400	67 303	66 389
Formation et délégations	-	4 854	5 728
Subventions aux organismes	57 854	59 874	73 442
Intérêts sur financement temporaire	10 000	12 957	930
Intérêts sur dette à long terme	26 274	24 053	27 439
Frais d'émission de débentures	3 000	3 852	-
Frais d'évaluation	50 122	50 122	47 297
Assurance responsabilité	135 635	141 369	114 306
Relation publique - rapports municipaux	6 000	6 477	5 422
Amortissement	131 768	131 768	135 745
Frais bancaires	<u>6 550</u>	<u>7 297</u>	<u>28</u>
	<u>548 658</u>	<u>520 973</u>	<u>486 892</u>
	<u>1 343 291 \$</u>	<u>1 223 636 \$</u>	<u>1 225 448 \$</u>



## 22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2022 Budget (non-vérifié)	2022 Résultats	2021 Résultats
<b>SERVICES DE PROTECTION</b>			
Protection contre les incendies			
Administration	12 600 \$	27 916 \$	16 900 \$
Brigades des pompiers	161 558	153 668	146 657
Formation	5 500	3 909	4 510
Caserne	34 345	83 046	81 406
Matériel de lutte contre l'incendie	38 800	15 124	9 553
Amortissement	122 354	122 354	105 173
Intérêts sur la dette à long terme	<u>25 767</u>	<u>23 589</u>	<u>23 015</u>
	400 924	429 606	387 214
Service de police	580 156	580 156	580 363
Service des mesures d'urgence	9 000	3 268	7 195
Réglementation des animaux	6 293	6 293	5 962
Lutte contre les inondations	<u>5 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>600 449</u>	<u>589 717</u>	<u>593 520</u>
	<u>1 001 373 \$</u>	<u>1 019 323 \$</u>	<u>980 734 \$</u>
<b>SERVICE DES TRANSPORTS</b>			
Service en commun			
Administration	289 412 \$	315 523 \$	240 544 \$
Équipement général	-	60 531	41 433
Complexe municipal	<u>97 545</u>	<u>65 806</u>	<u>65 078</u>
	386 957	441 860	347 055
Nettoyage des rues	11 800	10 116	9 307
Égouts pluviaux	13 500	10 091	4 175
Service de déneigement	365 794	347 857	327 966
Éclairage des rues	95 200	94 055	94 823
Traçage des voies de circulation	25 000	30 272	23 836
Signalisation	19 500	12 461	18 216
Transport aérien	8 477	8 477	6 208
Entretien	60 000	141 177	177 252
Amortissement	291 777	291 777	281 732
Intérêts sur la dette à long terme	33 795	30 938	33 073
Brigadier scolaire	<u>5 500</u>	<u>6 373</u>	<u>5 150</u>
	<u>1 317 300 \$</u>	<u>1 425 454 \$</u>	<u>1 328 793 \$</u>



## 22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2022 Budget (non-vérifié)	2022 Résultats	2021 Résultats
<b>SERVICE D'HYGIÈNE</b>			
Enlèvement des ordures	<u>145 065 \$</u>	<u>145 065 \$</u>	<u>141 125 \$</u>
<b>SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>			
Commission d'urbanisme	134 620 \$	135 440 \$	129 525 \$
Promotion touristique	20 000	15 988	8 274
Incitatifs économiques	4 000	4 700	6 270
Bureau touristique	9 800	13 648	10 444
Parc et commission industriel	12 000	1 006	-
Embellissement du territoire	69 227	75 574	70 235
Intérêts sur la dette à long terme	<u>3 808</u>	<u>3 486</u>	<u>3 977</u>
	<u>253 455 \$</u>	<u>249 842 \$</u>	<u>228 725 \$</u>
<b>SERVICE RÉCRÉATIF ET CULTUREL</b>			
Administration	- \$	365 \$	19 997 \$
Bibliothèque	54 375	46 241	48 419
Camping Shippagan, Centre plein air, Village du Père Noël & Défilé de Noël	238 279	244 526	222 761
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	167 665	208 096	192 019
Centre Rhéal-Cormier	244 726	333 912	251 984
Centre de services communautaires	27 615	25 700	24 813
Parcs, terrains de jeux et entrepôt	259 725	251 784	227 534
Piscine Régionale de Shippagan	329 060	366 287	323 472
Sentier rivage	-	5 905	7 154
Subventions culturelles	14 500	10 806	35 940
Autres services de loisirs	37 430	73 440	55 280
Intérêt sur dette à long terme	26 401	24 170	24 788
Amortissement	<u>145 883</u>	<u>145 883</u>	<u>141 381</u>
	<u>1 545 659 \$</u>	<u>1 737 115 \$</u>	<u>1 575 542 \$</u>



## 22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2022 Budget (non-vérifié)	2022 Résultats	2021 Résultats
<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES</b>			
Approvisionnement en eau			
Administration	23 630 \$	28 076 \$	25 958 \$
Service d'approvisionnement	197 110	170 495	214 185
Force motrice et pompage	200 830	144 080	154 633
Amortissement	108 856	108 856	91 704
Intérêt sur dette à long terme	32 732	20 535	22 994
Bornes fontaines	<u>6 500</u>	<u>7 029</u>	<u>5 182</u>
	<u>569 658</u>	<u>479 071</u>	<u>514 656</u>
Coût de la collection et de l'évacuation des eaux usées			
Administration	16 320	19 708	7 767
Système de raccordement	121 300	128 021	90 836
Station de relèvement	71 400	76 007	70 548
Épuration et évacuation des eaux d'égout	98 050	75 594	49 092
Intérêt sur dette à long terme	21 821	13 690	15 329
Amortissement	<u>128 411</u>	<u>128 411</u>	<u>124 191</u>
	<u>457 302</u>	<u>441 431</u>	<u>357 763</u>
Autres			
Créances irrécouvrables (recouvrées)	1 500	-	-
Frais bancaires	12 300	7 234	13 852
Intérêt sur financement intérimaire	14 700	1 169	140
Frais d'émission de débentures	-	536	-
Escomptes pour les gens à 65 ans et plus	<u>14 500</u>	<u>13 788</u>	<u>13 712</u>
	<u>43 000</u>	<u>22 727</u>	<u>27 704</u>
	<u>1 069 960 \$</u>	<u>943 229 \$</u>	<u>900 123 \$</u>

